

UR.

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

Dossier DP 78362 26 00051Déposé le : **29/04/2026**Affiché le : **30/04/2026**

Objet des travaux : **Création d'un logement dans le comble de la construction existante pour un total de deux logements. Pose de cinq fenêtres de toit. Création de deux places de stationnement au sous-sol pour un total de trois places. Remplacement des menuiseries existantes. Modification des ouvertures. Pose d'une isolation thermique par l'extérieur en façades ouest et sud.**

Adresse du terrain : **176 route de Houdan
78711 Mantes-la-Ville**

Référence(s) cadastrale(s) : **AR847**

Dossier suivi par :

Vanessa APPATORE (01 34 01 24 43 /

vanessa.appatore@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

DESTINATAIRE :**SCI EMIR****Monsieur Emrah ASLAN**

2 rue des Jardins

78200 Mantes-la-Jolie

**CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON-OPPOSITION
À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
délivré par le Maire au nom de la commune**

Le Maire de la commune de MANTES-LA-VILLE certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de la **SCI EMIR**, représentée par **Emrah ASLAN**, enregistrée sous le numéro **DP 78362 26 00051** pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus depuis le **29 mai 2025**.

Le dossier a été transmis le 11 juin 2026 au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du code de l'urbanisme.

A MANTES-LA-VILLE, le 10 juin 2026.

Le Maire de MANTES-LA-VILLE



Sami DAMERGY